

Référentiel d'évaluation

de l'option de base groupée (O.B.G.)

Intitulé du profil de formation (section)

Étancheur-Étancheuse

Code: 3525

P

7^e

(plein exercice et alternance art. 49)

Date d'approbation par la commission : le 06-05-2013

Date d'approbation par le Pouvoir organisateur : le 04-06-2013

Mode d'emploi à l'usage de l'équipe pédagogique

1. Organiser

- a. Le schéma de passation des épreuves de qualification (www.cpeons.be) est d'application.
- b. Le référentiel fournit la nature et la planification pour le degré des différentes épreuves d'évaluation de l'OBG.
- c. La planification au sein d'une année peut être modifiée par la direction, si nécessaire.
- d. Le règlement des études fournit les principes de l'agenda et de l'organisation des épreuves. L'école décide des modalités pratiques et les communique.
- e. C'est l'école qui désigne les épreuves qualifiantes et transcrit son choix dans un tableau récapitulatif des épreuves qui lui est propre. Cependant, le référentiel propose une sélection d'épreuves qualifiantes qui répond aux exigences en la matière.

2. Enseigner

- a. Chaque enseignant conçoit ses activités d'enseignement sur base des indications des différents référentiels (profil de formation, référentiel d'évaluation, programme) et des recommandations pédagogiques et méthodologiques du Pouvoir Organisateur (projets pédagogique et éducatif de la Province de Hainaut).
En particulier, les apprentissages sont articulés logiquement en fonction:
 - de la nature de chacune des épreuves et de leur planification,
 - du tableau de concertation pour la planification des ressources,
 - de la concertation de l'équipe pédagogique,
 - des contraintes et opportunités inhérentes à l'environnement (commande client, projet, ...) et à l'organisation (absence d'un professeur, disponibilités d'un matériel, ...).**Le tableau de concertation pour la planification des ressources** répartit les apprentissages tout au long du cursus en cohérence avec les épreuves de l'OBG. Il est un outil indispensable afin de garantir que tous les apprentissages nécessaires à la maîtrise de l'EAC seront effectivement organisés. Il vise aussi à optimiser l'emploi du temps et éviter qu'un apprentissage soit effectué plusieurs fois dans différents cours au détriment d'autres apprentissages. Pour faciliter le travail de concertation, la commission s'efforce de fournir un tableau indicatif. Chaque équipe est appelée à adapter à ses besoins ou, le cas échéant, à construire son propre tableau. Le tableau doit aider le nouvel enseignant à s'inscrire harmonieusement dans le projet de l'équipe.
- b. Un élève ne peut être sanctionné pour des compétences qu'il n'a pu apprendre.
Lorsque des événements empêchent le respect des planifications, l'équipe éducative peut légitimement et de manière exceptionnelle, modifier l'épreuve afin qu'elle corresponde aux compétences réellement enseignées aux élèves. Cependant, il appartient à l'école de veiller à ce que, au terme du degré, l'ensemble des compétences CM du PF (compétences à maîtriser du profil de formation) aient été enseignées et évaluées. La modification des échéances des périodes telles que définies dans le règlement des études nécessite l'accord du P.O.

3. Evaluer les compétences par le biais des EAC (ensembles articulés de compétences)

- a. Le règlement des études explicite les modalités de l'évaluation.
- b. L'évaluation est collégiale, les compétences de l'élève sont appréciées par le jury sur base du cahier des charges et à l'aide de la grille d'évaluation.
- c. Les informations permettant de juger des compétences actuelles de l'élève sont soumises à l'ensemble du jury. Il peut s'agir d'un travail écrit ou pratique, d'un entretien avec l'élève, d'un rapport et de l'observation des compétences exercées sur le lieu de stage ou encore des activités de remédiation. Le travail journalier ne constitue pas une information suffisante.
- d. Dans le cas des CEFA, des compétences sont nécessairement apprises, exercées et évaluées sur le lieu de stage grâce à une grille d'évaluation spécifique, propre à l'école.
- e. Lorsqu'une remédiation a été mise en place, les résultats obtenus sont pris en considération.

4. Evaluer les ressources

- a. Les ressources sont :
 - les savoirs : les concepts, notions, règles, principes que l'élève est capable de citer – nommer – reconnaître – définir – décrire – expliquer –
 - les savoir-faire : les outils, techniques, notions, règles, principes, méthodes, que l'élève est capable d'utiliser – de lire – d'appliquer – d'illustrer – de pratiquer – de manipuler – de documenter – ...
 - les attitudes.

- b. Les ressources sont évaluées de manière contextualisée lors des épreuves EAC. Les ressources en lien avec la problématique traitée peuvent faire l'objet de questions directes les ciblant précisément.
- c. Il est cependant possible d'évaluer de manière sommative des ressources non contextualisées lors d'une épreuve spécifique non qualifiante. Il s'agit alors de cibler les ressources-clés, c'est-à-dire les ressources identifiées comme des pré-requis essentiels à la réussite (par exemple, les règles et pratiques de sécurité, d'hygiène, de déontologie ou la manipulation de machines, ...). Les ressources-clés sont répertoriées dans le tableau de concertation pour la planification des ressources. Un module-ressources peut tenir lieu d'épreuve de l'OBG une fois par année scolaire, à la place d'un EAC. Dans ce cas, le référentiel le prévoit.
- d. L'épreuve ou module ressources est unique pour l'ensemble des cours de l'OBG. Elle est conçue collégalement.
- e. Certains référentiels autorisent l'évaluation de ressources non contextualisées en plus de l'EAC. Ce dispositif est exceptionnel et motivé par des spécificités des grilles horaires. Si le référentiel ne le prévoit pas, une telle procédure d'évaluation ne doit pas être envisagée.

5. Délibérer l'épreuve de l'OBG

- a. Le jury, constitué de professeurs de l'OBG et, pour les épreuves qualifiantes, idéalement de membres extérieurs, est présidé par un de ses membres internes à l'établissement ou par la Direction ou son délégué.
- b. Sur base des commentaires exprimés par chacun de ses membres, le jury décide collégalement si l'élève maîtrise les compétences visées par l'épreuve. Il n'y a donc pas d'évaluation « cours par cours ».
- c. Le jury peut acter directement la décision (maîtrise / non maîtrise) ou choisir de coter le niveau des compétences. La cotation est collégiale, basée sur le consensus ou la moyenne.
- d. En cas d'échec, le jury motive sa décision en indiquant la nature des manquements. Il décide des modalités de remédiation. Si l'élève doit ne représenter qu'une partie de l'épreuve, le jury explicite la nature de la nouvelle épreuve.
- e. Le Président signe le bulletin et le transmet à la Direction.

La délibération certificative ou pour le passage de classe est organisée conformément au règlement des études.

6. Remédier

- a. La remédiation est immédiate (lors de l'apprentissage) ou différée (après l'épreuve sommative et le constat d'échec).
- b. La remédiation indiquée pour l'élève en échec est actée au bulletin et mise en place au plus tôt.

7. Communiquer

- a. Les informations pédagogiques (dont les critères d'évaluation et la nature des EAC) et pratiques sont communiquées et expliquées aux élèves et parents en début de formation. Le canevas « Mon dossier d'apprentissage » proposé par le CPEONS dans le cadre de la CPU peut être adapté dans ce but.
- b. La grille d'évaluation tient lieu de bulletin pour l'OBG. Un récapitulatif des différentes épreuves, en particulier des épreuves comptant pour la qualification, peut être joint.
- c. Le jury extérieur s'adaptera plus aisément au dispositif s'il est préalablement informé du cahier des charges, de la grille d'évaluation, des règles de délibération, de son propre rôle et du déroulement de l'épreuve.

Recommandations destinées à l'équipe pédagogique

La commission définit les références communes aux différents établissements qui organisent la section. Chaque école reste souveraine pour opérer certains choix, tels que le barème des évaluations, la planification des stages, la prise en charge de la préparation des élèves aux épreuves, la constitution des jurys et leur fonctionnement, l'organisation des remédiations, le portfolio, etc.

1. Les épreuves de qualification

Les épreuves de qualification (EAC Q) interviennent seules dans l'octroi du certificat de qualification. Il s'agit nécessairement d'EAC qui, ensemble, couvrent toutes les Compétences à Maîtriser (CM) du Profil de Formation (PF).

Le référentiel propose un choix d'épreuves de qualification, indiquées par le sigle « Q » dans le tableau récapitulatif des épreuves. L'école peut modifier cette option tout en veillant à couvrir le PF.

Les autres épreuves EAC ont une valeur plus formative mais peuvent intervenir dans la décision de passage de classe. Au moins une épreuve de qualification doit être organisée par année d'études.

Certains EAC sont simplifiés et constituent une étape avant l'EAC. On parle d'approche spiralaire. L'EAC simplifié est dit « intermédiaire » (EAC I).

Les modules ressources et les EAC complétés d'une épreuve « ressources » non contextualisée ne sont jamais qualifiants.

Si le découpage en EAC est spiralaire, il semble logique de considérer comme qualifiants les EAC terminaux. Néanmoins, l'EAC qualifiant de 5^e année peut être un EAC intermédiaire de la spirale (EAC I/Q).

Sauf réorientation, le redoublement en 5^e année est rarement pertinent dans le cadre d'une OBG spiralaire.

2. Respect des programmes

Il est prévisible que le programme, le profil de formation (PF) et le présent dossier d'évaluation soient cohérents entre eux. En cas de doute, le PF reste la référence principale. Il faut cependant noter que les métiers évoluent, de sorte qu'un PF peut subir des adaptations. Un dossier d'évaluation reste donc un outil « à un moment donné », susceptible de perfectionnements.

3. Stages (sauf puériculture, aspirant en nursing, ens. professionnel secondaire complémentaire et CEFA)

Le stage est un lieu d'apprentissage au même titre que l'atelier, le laboratoire ou la salle de classe.

Il permet d'intégrer les apprentissages des différents cours et d'exercer ses compétences dans un contexte professionnel réel. Il est organisé conformément au règlement des études.

Les compétences exercées en stage sont une information utile pour évaluer certains EAC. Dans ce cas, la grille d'évaluation de l'EAC le prévoit. Les consignes pédagogiques du stage gagnent donc à être conçues collégalement par l'ensemble des professeurs de l'OBG. Le professeur « maître de stage » doit disposer des informations suffisantes, en particulier d'indicateurs, pour observer les compétences de l'élève en stage et en rendre compte aux membres du jury. Il reste indiqué d'organiser des épreuves à caractère pratique au sein de l'école et en présence des membres du jury.

Il est également possible au jury de l'épreuve EAC d'évaluer les compétences de l'élève à partir du rapport de stage, d'une épreuve orale portant sur ce rapport et des informations recueillies par le maître de stage. Dans ce cas, le scénario de l'épreuve le prévoit.

Par contre, l'appréciation globale donnée au stage ne concerne pas nécessairement les seules compétences visées par l'EAC et ne constitue donc pas en soi une information pertinente pour décider de la maîtrise d'un EAC. Pour rappel, une épreuve de l'OBG est interdisciplinaire et doit être évaluée par l'ensemble des enseignants de l'OBG. L'appréciation du stage reste une démarche formative nécessaire.

Les questions d'indiscipline ne peuvent intervenir dans l'évaluation et sont traitées sur base du règlement d'ordre intérieur et de la convention de stage. En particulier, l'absence non justifiée sur le lieu de stage entre dans le total légal d'absences injustifiées. L'étudiant perd alors la qualité d'élève régulier.

Cependant, certains profils de formation comportent des CM relatives aux conduites professionnelles adaptées (ex. : la ponctualité). Dans ce cas seulement, ces conduites peuvent intervenir comme indicateurs et sont reprises dans la grille d'évaluation du référentiel.

4. Barème (EAC)

ATTENTION : le référentiel fixe un seuil minimum à atteindre. Ce seuil ne peut dépasser les exigences du profil de formation. L'élève qui atteint ce seuil doit réussir l'épreuve. L'équipe pédagogique doit s'efforcer d'amener chaque élève à ce seuil et de favoriser le dépassement du seuil.

Le barème indiqué dans le référentiel est fourni à titre indicatif.

Un barème adéquat pour l'évaluation d'un EAC est : non acquis (NA) / acquis (A). Cette approche, en phase avec l'intégration de compétences et la logique interdisciplinaire, aide à motiver adéquatement les décisions d'échec. Cependant, elle nécessite un fonctionnement adapté du jury.

Lorsque le critère de maîtrise de la compétence est acquis, il peut être coté.

La cotation de chaque critère et de calcul de la moyenne pour une réussite à 50% conduit l'élève à réussir l'épreuve même lorsqu'il présente des lacunes importantes au niveau de l'un ou l'autre critère. Cette situation moins cohérente avec l'approche par compétences peut compliquer la motivation des décisions.

5. Pondération (EAC)

Le référentiel ne fournit pas de pondération. L'école peut opter pour une pondération et la décliner par une répartition des points ou par un nombre d'étoiles. La pondération peut être remplacée par la prise en compte d'indicateurs « incontournables » que sont les contraintes particulières imposées dans les consignes du cahier des charges de l'EAC.

6. Cours de la formation commune (FC)

Les cours de la FC sont évalués séparément par discipline.

Un professeur de la FC peut, sur décision de l'équipe pédagogique, participer au jury de l'OBG.

Il peut utiliser la production de l'OBG comme support pour évaluer les compétences propres à sa discipline de la FC mais il ne peut faire intervenir cette appréciation dans l'évaluation de l'OBG, laquelle porte exclusivement sur les compétences CM du PF.

Le tableau de planification peut intégrer des ressources des cours de la formation commune et faciliter ainsi la coordination des apprentissages.

7. Encadrement de l'épreuve EAC

Le référentiel prévoit la désignation de la discipline dont le chargé de cours sera chargé de favoriser l'intégration des apprentissages et préparer les élèves à l'épreuve EAC (professeur-accompagnateur).

La Direction de l'établissement peut modifier cette disposition.

8. Autonomie, responsabilité et évaluation formative

Le dispositif d'évaluation de l'OBG fonctionne mal s'il est mal compris par les élèves, leurs parents ou par les enseignants. Des conditions qui favorisent son bon fonctionnement sont :

- la compréhension et l'adhésion des enseignants à l'approche pédagogique, leur volonté de réussir en équipe ;
- l'information claire et cohérente des élèves et des parents, qu'il s'agisse des grilles, des scénarios ou de l'organisation ;
- lors de l'apprentissage, l'utilisation systématique et maîtrisée des grilles critériées, dans une perspective d'auto-évaluation et de remédiation immédiate.

9. Culture scolaire

Elèves, parents et enseignants sont imprégnés d'une culture scolaire fondée sur la vérification des savoirs, la sanction du mérite et la motivation par les points.

Le changement de culture est fondamental et réclame d'être expliqué. Il nécessite de la patience, un cadrage fréquent, une concertation et un effort de communication. La transition peut induire des effets pervers dont le jeune ne doit pas faire les frais.

10. Recommandations particulières de la commission

Néant

Evaluation de l'option de base groupée

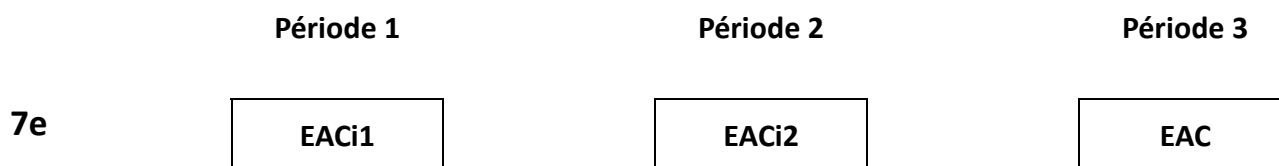
3^e degré : 7^e année

Section (PF) : code : 3525
Intitulé : Etancheur-Etancheuse

Tableau récapitulatif des épreuves

Epreuve (**)	Q (*)	Intitulé
EACi1		Préparation du chantier (choix de l'outillage, sécurité), découpage et placement du pare-vapeur et évacuation (ou ventilation)
EACi2		Préparation du chantier, découpage et placement du pare-vapeur, évacuation, placement de l'isolant et étanchéité (avec obstacle)
EAC	X	Préparation du chantier, découpage et placement du pare-vapeur, évacuation, placement de l'isolant et étanchéité à chaud ou à froid (avec obstacle)

Planification des épreuves (organigramme)



(*) Placer une croix (X) lorsque l'EAC compte comme épreuve de qualification (au choix de l'école – donné à titre indicatif)

(**) **EAC** = ensemble articulé de compétences
EACi = EAC intermédiaire

section : Etancheur-Etancheuse

TABLEAU DE CONCERTATION POUR LA PLANIFICATION DES RESSOURCES (savoirs – savoir-faire – attitudes)

Tableau fourni à titre indicatif dans le but de faciliter la concertation pour la planification

Cours de l'OBG (et cours de la formation commune, s'il y a lieu)					
EAC :	Période	Administration – Législation : construction (50 min)	Dessin technique/lecture de plans (50 min)	Technologie (2 x 50 min)	Travaux Pratiques (4 x 50 min)
EACi1	P1	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au climat de sécurité et d'hygiène et d'humanisation du travail (RGPT, bien être au travail, ...) - Veiller aux règles de sécurité et de santé pour les travailleurs. - Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, échafaudages, ... - Respecter les collègues et leur travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tracé d'une coupe technique, croquis, ... - Appliquer le plan de travail et les dessins d'exécution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Normes de sécurité du travail en toiture plate et signalisation. - EPC : échafaudages, garde-corps, échelles, ... - EPI : bottines, ... - Pictogrammes. - Adopter en fonction des circonstances des positions ergonomiques appropriées (utilisation de charrette, diable, brouette, ...). - Déterminer les matériaux exigés (sortes de matériaux d'isolation, écran pare-vapeur), les techniques de pose et leur compatibilité. - Motiver l'ordre chronologique des opérations choisies. - S'exprimer clairement dans un langage technique adéquat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture des pictogrammes, ... - Utiliser les matériels et accessoires de manière sécuritaire. - Installer, stabiliser, démonter le matériel pour le travail en hauteur. - (*)Veiller la fonctionnalité du matériel individuel et collectif. - (*)Déblayer le chantier et nettoyer le matériel utilisé. - Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec des engins simples. - Citez leurs applications (isolant et pare-vapeur). - Nettoyer le support de toiture à l'aide des outils et / ou du matériel approprié. - Choisir l'outillage adéquat manuel, mécanique ou

Référentiel d'évaluation des compétences

PF 3525 : Étancheur-Étancheuse

					<p>électrique pour le travail à réaliser.</p> <ul style="list-style-type: none">- S'exprimer clairement dans un langage technique adéquat.- Assurer le bon suivi des travaux entamés.
--	--	--	--	--	--

Référentiel d'évaluation des compétences

PF 3525 : Étancheur-Étancheuse

EACI2	P2	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au respect des règles de sécurité et de santé par le travailleur. - Appliquer le cahier des charges en fonction du type de matériau utilisé, selon les règles du fabricant, de la surface de pose, ... - Normes concernant les consignes de sécurité (dispositif de levage, ...) - Protéger le travail, les matériaux à mettre en œuvre et le matériel selon les prescriptions et les circonstances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement : calculs de surfaces, unités, quantités de matériaux à mettre en œuvre (recouvrements et relevés), ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les matériaux exigés (membrane), les techniques de pose et leur compatibilité. - Motiver l'ordre chronologique des opérations choisies. - Poser en indépendance un voile non-tissé de polyester ou feuille de polyéthylène (mise en œuvre d'une couche de séparation, ...). - S'exprimer clairement dans un langage technique adéquat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les matériels et accessoires de manière sécuritaire. - Métré des matériaux mis en œuvre (contrôler la livraison, nombre de rouleaux, litres et kilos de marchandises, recouvrements, relevés, ...). - Technique de pose des matériaux suivant l'ordre chronologique (dérouler les rouleaux, découper, coller, tracer des lés, ...). - Poser en indépendance un voile non-tissé de polyester ou feuille de polyéthylène (pose d'une couche de séparation, ...). - Nettoyer le support de toiture à l'aide des outils et / ou du matériel approprié. - Choisir l'outillage adéquat manuel, mécanique ou électrique pour le travail à réaliser. - Respecter les règles de pose et le choix du matériau tel décrit dans le cahier des charges et selon les règles du fabricant - Réaliser les recouvrements selon les prescriptions (par méthode de collage, du coulage ou du chalumeau, en fonction du matériau utilisé, ...). - S'exprimer clairement dans un langage technique adéquat. - (*)Assurer le bon suivi des travaux entamés.
-------	----	---	--	--	---

Référentiel d'évaluation des compétences

PF 3525 : Étancheur-Étancheuse

EAC	P3	<ul style="list-style-type: none"> - (*)Les contrats de travail (CDI, CD) et leur suspension, préavis, durée du travail, ... - (*)Le rôle des syndicats. - (*)Les droits et obligations des travailleurs et des employés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lire le plan et dessiner les détails techniques (aux instruments et/ou à main levée), ... - Dessin du tracé des lés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements (délais, finitions et accessoires) - Placement des éléments d'évacuation d'eaux pluviales (gouttières, ...) - Appliquer une peinture (type métallique, résistante aux UV, résistante au feu, ...). - Appliquer les principales protections anti-feu. - S'exprimer clairement dans un langage technique adéquat. - Motiver l'ordre chronologique des opérations choisies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les matériels et accessoires de manière sécuritaire. - Placement des éléments d'évacuation d'eaux pluviales (gouttières, ...) - Métré des matériaux mis en œuvre (contrôler la livraison, nombre de rouleaux, litres et kilos de marchandises, recouvrements, relevés, ...). - Technique de pose des matériaux suivant l'ordre chronologique (dérouler les rouleaux, découper, coller, tracer des lés, ...). - Poser en indépendance un voile non-tissé de polyester ou feuille de polyéthylène. - Nettoyer le support de toiture à l'aide des outils et / ou du matériel approprié. - Choisir l'outillage adéquat manuel, mécanique ou électrique pour le travail à réaliser. - Réaliser les recouvrements selon les prescriptions (par méthode de collage, du coulage ou du chalumeau, en fonction du matériau utilisé, ...). - Respecter les règles de pose et le choix du matériau tel décrit dans le cahier des charges et selon les règles du fabricant. - Placer les équipements (détails, finitions, accessoires, gargouilles, avaloirs, ventilations, ...).
-----	----	--	---	---	--

Référentiel d'évaluation des compétences

PF 3525 : Étancheur-Étancheuse

					<ul style="list-style-type: none">- S'exprimer clairement dans un langage technique adéquat.- Assurer le bon suivi des travaux entamés.
--	--	--	--	--	--

(*) Ressources faisant l'objet d'un apprentissage mais qui ne sont pas évaluées car elles sont répertoriées en tant que CEF / CEP dans le profil de formation.

Niveau : 7^e année

Classement : Professionnel

Section : Etancheur-Etancheuse

Intitulé : Préparation du chantier (choix de l'outillage, sécurité), découpage et placement du pare-vapeur et évacuation (ou ventilation)

Epreuve intermédiaire

CAHIER DES CHARGES – EACi1

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 01 : Veiller au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

1.1.1./1.1.2./1.1.3./1.1.4./1.1.5./1.1.6./1.1.7./1.2.1./1.3.1./1.3.2./1.4.1./1.4.2.

Fonction 02 : Planifier les travaux.

2.1.1./2.1.2./2.1.3./2.1.5./2.1.6./2.1.7./2.2.1./2.2.2./2.3.1./2.3.2./2.3.4./2.3.6.

Fonction 03 : Préparer le support.

3.2.1./3.3.2.

Fonction 04 : Transporter les matériaux.

4.1.2./4.2.4.

Fonction 05 : Mettre en œuvre les couches de séparation et vernis d'adhérence ou d'imprégnation.

5.1.1./5.1.2./5.2.1./5.2.2.

Fonction 06 : Poser l'écran pare-vapeur.

6.1.1./6.1.2./6.1.3./6.1.4./6.2.1./6.2.2.

Fonction 07 : Poser l'isolant.

7.1.1./7.1.2./7.1.3./7.1.4./7.2.1

Fonction 11 : Déblayer le chantier.

11.1.1./11.1.2./11.1.3./11.2.1.

Fonction 12 : S'adapter à la vie professionnelle.

12.1.1./12.1.3./12.1.4./12.1.5./12.2.3./12.2.6./12.3.1./12.3.2./12.3.3./12.4.1./12.4.2./12.5.2./12.5.3.

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

Scénario 1.

Tu travailles pour une société d'étanchéité et tu es appelé pour placer un pare-vapeur et une évacuation d'eaux pluviales vers le réseau d'égouttage.

Il s'agit d'un toit plat en béton situé à 6 mètres de hauteur sur un bâtiment isolé.

3. Invariants

- Croquis et métré
- Préparation du chantier
- Découpage du pare-vapeur
- Placement du pare-vapeur
- Évacuation des eaux pluviales vers le réseau d'égouttage ou ventilation
- Travail réalisé dans les règles de l'art
- Tri et évacuation des déchets

4. Paramètres (variables)

- Type de support à étanchéiser
- Type de moyen de sécurité à mettre en place en fonction du contexte (Filet, échafaudage,

...)

- Type de pare-vapeur en fonction du support
- Type de pose en fonction du support
- Type d'évacuation d'eaux pluviales (évacuation verticale, vers un chéneau, ...)
- Types de matériaux à évacuer

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Type de ventilation ou d'évacuation en fonction du matériau à mettre en œuvre

6. Consignes :

➤ **tâche à effectuer et production attendue**

Il s'agit d'une production pratique avec interview.

Tu travailles seul et en autonomie et tu disposes d'un temps imparti pour placer le pare-vapeur et l'évacuation ou la ventilation demandée qui convienne au chantier. En particulier, tu devras :

- Préparer un croquis expliquant la mise en œuvre et un métré des matériaux
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées à la tâche à exécuter
- Effectuer la tâche, de la préparation aux finitions
- Trier et évacuer les déchets

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

L'apprenant dispose de 3 fois le temps professionnel accordé avec un maximum de 8 périodes de 50 minutes.

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : Travaux Pratiques

Section : Etancheur-Etancheuse

Classement: Professionnel

Niveau: 7^e année

Intitulé : Préparation du chantier (choix de l'outillage, sécurité), découpage et placement du pare-vapeur et évacuation (ou ventilation)

Epreuve intermédiaire

BULLETIN – EACi1

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	Mettre en œuvre les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection	NA / A
Respecter son environnement	Trier, gérer et éliminer les déchets dans le respect des normes environnementales Entretien du matériel	NA / A
Interpréter Pertinence	Le travail répond à la consigne Le travail est adapté au contexte (chantier)	NA / A
Mener une recherche (si indices manquants) : observer / mesurer	Les données manquantes sont récoltées (type de ventilation ou d'évacuation en fonction du matériau à mettre en œuvre)	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	<p><u>Le travail est mené logiquement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la chronologie des étapes de la production est pertinente - le choix des matériaux est réalisé en fonction du support - les finitions sont appropriées à la situation - les arguments sont pertinents - les conclusions sont cohérentes <p><u>Les techniques sont utilisées correctement et appropriées à la tâche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le placement est réalisé correctement et respecte les règles de l'art - le transfert à d'autres situations est adéquat - les explications sont adaptées <p><u>Les normes, règles et réglementations sont respectées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'apprenant met en œuvre les normes de sécurité en vigueur en lien avec l'exécution de la tâche <p>Le travail est abouti</p>	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	La terminologie spécifique est utilisée Les documents sont soignés	NA / A
S'organiser	La préparation du chantier est réalisée adéquatement. Le chantier est propre et rangé au terme de la prestation Le temps est géré	NA / A
Commentaires et plan éventuel de remédiation		

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau: 7^e année

Classement: Professionnel

Section : Etancheur-Etancheuse

Intitulé : Préparation du chantier, découpage et placement du pare-vapeur, évacuation, placement de l'isolant et étanchéité (avec obstacle)

Epreuve intermédiaire

CAHIER DES CHARGES – EACi2

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 01 : Veiller au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

1.1.1./1.1.2./1.1.3./1.1.4./1.1.5./1.1.6./1.1.7./1.2.1./1.3.1./1.3.2./1.4.1./1.4.2.

Fonction 02 : Planifier les travaux.

2.1.1./2.1.2./2.1.3./2.1.4./2.1.5./2.1.6./2.1.7./2.2.1./2.2.2./2.3.1./2.3.2./2.3.4./2.3.6.

Fonction 03 : Préparer le support.

3.2.1./3.3.1./3.3.2./3.3.3.

Fonction 04 : Transporter les matériaux.

4.1.2./4.2.4.

Fonction 05 : Mettre en œuvre les couches de séparation et vernis d'adhérence ou d'imprégnation.

5.1.1./5.1.2./5.2.1./5.2.2.

Fonction 06 : Poser l'écran pare-vapeur.

6.1.1./6.1.2./6.1.3./6.1.4./6.2.1./6.2.2.

Fonction 07 : Poser l'isolant.

7.1.1./7.1.2./7.1.3./7.1.4./7.2.1

Fonction 08 : Mettre en œuvre des couches bitumeuses.

8.1.1./8.1.2./8.1.3./8.2.1./8.3.1./8.4.1.

Fonction 09 : Mettre en œuvre les couches synthétiques.

9.1.1./9.1.2./9.1.3./9.2.1./9.3.1./9.4.1.

Fonction 10 : Protéger les membranes.

10.2.1./10.2.2./10.2.3.

Fonction 11 : Déblayer le chantier.

11.1.1./11.1.2./11.1.3./11.2.1.

Fonction 12 : S'adapter à la vie professionnelle.

12.1.1./12.1.3./12.1.4./12.1.5./12.1.6./12.2.3./12.2.6./12.3.1./12.3.2./12.3.3./12.4.1./12.4.2./12.5.2./12.5.3.

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

Tu travailles pour une société d'étanchéité et tu dois réaliser l'étanchéité d'une toiture plate neuve avec un obstacle.

3. Invariants

- Préparation du chantier
- Découpage du pare-vapeur
- Placement du pare-vapeur
- Évacuation des eaux pluviales vers le réseau d'égouttage
- Présence d'un obstacle
- Pose de l'isolant
- Pose de l'étanchéité à froid
- Le travail est réalisé dans les règles de l'art

- Tri et évacuation des déchets

4. Paramètres (variables)

- Type de support à étanchéiser
- Type de moyen de sécurité à mettre en place en fonction du contexte (Filet, échafaudage, ...)
- Type de pare-vapeur en fonction du support
- Type de pose
- Evacuation d'eaux pluviales ou ventilation
- Type d'évacuation d'eaux pluviales (évacuation verticale, vers un chéneau, ...)
- Types de matériaux à évacuer
- Type d'obstacle rencontré (cheminée, mur, coupole ...)
- Type d'isolant à poser
- Type de toiture : neuve ou à rénover
- Type d'étanchéité à poser

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

- Métré des matériaux
- Type de ventilation ou d'évacuation en fonction du matériau à mettre en œuvre
- Type d'isolant et d'étanchéité à poser en fonction de la situation
- Type de finitions autour de l'obstacle

6. Consignes

➤ **tâche à effectuer et production attendue**

Il s'agit d'une production pratique avec interview.

Tu travailles seul et en autonomie et tu disposes d'un temps imparti pour effectuer la tâche, de la préparation aux finitions dans les règles de l'art.

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Le type d'isolant et d'étanchéité est choisi en fonction du matériel mis à disposition dans les écoles. Cependant, l'élève devra tout de même justifier un choix quant à l'utilisation de matériaux.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

L'apprenant dispose de 3 fois le temps professionnel accordé avec un maximum de 8 périodes de 50 minutes.

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : Travaux Pratiques

Section : Etancheur-Etancheuse

Classement : Professionnel

Niveau: 7^e année

Intitulé : Préparation du chantier, découpage et placement du pare-vapeur, évacuation, placement de l'isolant et étanchéité (avec obstacle)

Epreuve intermédiaire

BULLETIN – EACi2

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	Mettre en œuvre les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection	NA / A
Respecter son environnement	Trier, gérer et éliminer les déchets dans le respect des normes environnementales Entretien du matériel	NA / A
Interpréter Pertinence	Le travail répond à la consigne Le travail est adapté au contexte (dossier, chantier)	NA / A
Mener une recherche (si indices manquants) : observer / mesurer	<u>Les données manquantes sont récoltées :</u> - Le métré est réalisé en fonction de la tâche - Le type de ventilation ou d'évacuation est choisi en fonction du matériau à mettre en œuvre - Le type d'isolant et d'étanchéité à poser est choisi en fonction de la situation	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	<u>Le travail est mené logiquement :</u> - la chronologie des étapes de la production est pertinente - le choix des matériaux est réalisé en fonction du support - les finitions sont appropriées à la situation - les arguments sont pertinents - les conclusions sont cohérentes <u>Les techniques sont utilisées correctement et appropriées à la tâche :</u> - le placement est réalisé correctement et respecte les règles de l'art - les techniques de pose d'isolant sont appropriées - les techniques de pose d'étanchéité sont appropriées - l'apprenant réalise la tâche en tenant compte des obstacles - le transfert à d'autres situations est adéquat - les explications sont adaptées <u>Les normes, règles et réglementations sont respectées :</u> - l'apprenant met en œuvre les normes de sécurité en vigueur en lien avec l'exécution de la tâche Le travail est abouti	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	La terminologie spécifique est utilisée Les documents sont soignés	NA / A
S'organiser	La préparation du chantier est réalisée adéquatement Le chantier est propre et rangé au terme de la prestation Le temps est géré	NA / A

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 7^e année

Classement : Professionnel

Section : Etancheur-Etancheuse

Intitulé : Préparation du chantier, découpage et placement du pare-vapeur, évacuation, placement de l'isolant et étanchéité à chaud ou à froid (avec obstacle)

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES - EAC

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 01 : Veiller au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

1.1.1./1.1.2./1.1.3./1.1.4./1.1.5./1.1.6./1.1.7./1.2.1./1.3.1./1.3.2./1.4.1./1.4.2.

Fonction 02 : Planifier les travaux.

2.1.1./2.1.2./2.1.3./2.1.4./2.1.5./2.1.6./2.1.7./2.2.1./2.2.2./2.3.1./2.3.2./2.3.4./2.3.6.

Fonction 03 : Préparer le support.

3.2.1./3.3.1./3.3.2./3.3.3.

Fonction 04 : Transporter les matériaux.

4.1.2./4.2.4.

Fonction 05 : Mettre en œuvre les couches de séparation et vernis d'adhérence ou d'imprégnation.

5.1.1./5.1.2./5.2.1./5.2.2./5.2.3.

Fonction 06 : Poser l'écran pare-vapeur.

6.1.1./6.1.2./6.1.3./6.1.4./6.2.1./6.2.2.

Fonction 07 : Poser l'isolant.

7.1.1./7.1.2./7.1.3./7.1.4./7.2.1

Fonction 08 : Mettre en œuvre des couches bitumeuses.

8.1.1./8.1.2./8.1.3./8.2.1./8.3.1./8.4.1.

Fonction 09 : Mettre en œuvre les couches synthétiques.

9.1.1./9.1.2./9.1.3./9.2.1./9.3.1./9.4.1.

Fonction 10 : Protéger les membranes.

10.1.1./10.1.2./10.1.3./10.2.1./10.2.2./10.2.3.

Fonction 11 : Déblayer le chantier.

11.1.1./11.1.2./11.1.3./11.2.1.

Fonction 12 : S'adapter à la vie professionnelle.

12.1.1./12.1.3./12.1.4./12.1.5./12.1.6./12.2.3./12.2.6./12.3.1./12.3.2./12.3.3./12.4.1./12.4.2./12.5.2./12.5.3.

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

Tu travailles pour une société d'étanchéité et tu dois réaliser l'étanchéité d'une plateforme à chaud. De plus, tu devras réaliser le dossier de mise en œuvre

3. Invariants

- Préparation du chantier
- Découpage du pare-vapeur
- Placement du pare-vapeur
- Évacuation des eaux pluviales vers le réseau d'égouttage
- Placement d'une gouttière ou d'un chéneau
- Présence d'un obstacle
- Pose de l'isolant
- Pose de l'étanchéité à chaud ou à froid

- Lire un plan
- Diagnostiquer la pose d'une protection (peinture, anti-feu)
- Pose d'une protection (peinture, anti-feu)
- Finitions
- Tri et évacuation des déchets
- Réalisation d'un dossier de mise en œuvre

4. Paramètres (variables)

- Type de support à étanchéiser
- Type de moyen de sécurité à mettre en place en fonction du contexte (Filet, échafaudage, ...)
- Type de pare-vapeur en fonction du support
- Type de pose
- Evacuation d'eaux pluviales ou ventilation
- Type d'évacuation d'eaux pluviales (évacuation verticale, vers un chéneau, ...)
- Types de matériaux à évacuer
- Type d'obstacle rencontré (cheminée, mur, coupole ...)
- Type d'isolant à poser

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

- Métré des matériaux
- Type de ventilation ou d'évacuation en fonction du matériau à mettre en œuvre
- Type d'isolant et d'étanchéité à poser en fonction de la situation
- Type de finition autour des obstacles

6. Consignes

➤ **tâche à effectuer et production attendue**

Il s'agit d'une production théorique (dossier de mise en œuvre) et pratique avec interview (réalisation de la tâche)

Tu travailles seul et en autonomie et tu disposes d'un temps imparti pour:

- préparer le dossier de mise en œuvre des matériaux (métré, choix des matériaux, ...)
- diagnostiquer la nécessité éventuelle de poser une protection (peinture, anti-feu)
- effectuer la tâche, de la préparation aux finitions dans les règles de l'art

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

Le type d'isolant et d'étanchéité est choisi en fonction du matériel mis à disposition dans les écoles. Cependant, l'élève devra tout de même justifier un choix quant à l'utilisation de matériaux.

Le dossier de mise en œuvre doit contenir la justification du choix des matériaux, le métré et le dessin technique à l'échelle.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

L'apprenant dispose de 3 fois le temps professionnel accordé avec un maximum de 8 périodes de 50 minutes pour la réalisation du dossier de mise en œuvre de 2 x 8 périodes de 50 minutes pour la réalisation de la tâche.

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : Travaux Pratiques

Section : Etancheur-Etancheuse

Classement : Professionnel

Niveau : 7^e année

Intitulé : Préparation du chantier, découpage et placement du pare-vapeur, évacuation, placement de l'isolant et étanchéité à chaud ou a froid (avec obstacle)

Epreuve qualifiante

BULLETIN - EAC

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	Mettre en œuvre les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection	NA / A
Respecter son environnement	Trier, gérer et éliminer les déchets dans le respect des normes environnementales Entretien du matériel	NA / A
Interpréter Pertinence	Le travail répond à la consigne Le travail est adapté au contexte (dossier, chantier)	NA / A
Mener une recherche (si indices manquants) : observer / mesurer	<u>Les données manquantes sont récoltées :</u> - Le métré est réalisé en fonction de la tâche - Le Type de ventilation ou d'évacuation est choisi en fonction du matériau à mettre en œuvre - Le type d'isolant et d'étanchéité à poser est choisi en fonction de la situation	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	<u>Le travail est mené logiquement :</u> - La chronologie des étapes de la production est pertinente - Le choix des matériaux est réalisé en fonction du support - Les finitions sont appropriées à la situation - Les arguments sont pertinents - Les conclusions sont cohérentes <u>Les techniques sont utilisées correctement et appropriées à la tâche :</u> - le dossier de mise en œuvre est respecté - le placement est réalisé correctement et respecte le dossier de mise en œuvre - Les techniques de pose d'isolant sont appropriées - Les techniques de pose d'étanchéité sont appropriées - L'apprenant réalise la tâche en tenant compte des obstacles - Le transfert à d'autres situations est adéquat - Les explications sont adaptées <u>Les normes, règles et réglementations sont respectées :</u> - L'apprenant met en œuvre les normes de sécurité en vigueur en lien avec l'exécution de la tâche Le travail est abouti	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	La terminologie spécifique est utilisée Le dossier de mise en œuvre est soigné	NA / A
S'organiser	La préparation du chantier est réalisée adéquatement Le chantier est propre et rangé au terme de la prestation Le temps est géré	NA / A

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction